

Faciliteur de projets et parcours de vie

RNCP40639 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	332
Formacode(s)	44028, 44024, 44021
Code(s) ROME	K1201, K1205, K1207, K1301, K1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	23/05/2025
Date d'échéance	23/05/2028

Certificateur(s)

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS · SIRET : 19753471200017

NEXEM · SIRET : 81766465900023

<https://nexem.fr/>

Partenaires habilités

15 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 15 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ARFIS OI	421003724 00034	Former et organiser l'évaluation
ASKORIA	792961617 00018	Former et organiser l'évaluation
ASS REGIONALE DES INSTITUTS DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL PAYS DE LA LOIRE	509618500 00011	Former et organiser l'évaluation
CNAM CENTRE-VAL DE LOIRE - AGCNAM	449113570 00013	Former et organiser l'évaluation
CNAM GRAND EST	823041348 00017	Former et organiser l'évaluation
CNAM NOUVELLE-AQUITAINE - ASSOCIATION DE GESTION	824344279 00149	Former et organiser l'évaluation
DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DE LA REGION DE PROVENCE ALPES COTE D AZUR	439644162 00034	Former et organiser l'évaluation
ENSEIS	392694014 00094	Former et organiser l'évaluation
FAIRE ESS	380369124 00017	Former et organiser l'évaluation
FONDATION OPTEO	775556384 00474	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 15 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40639-faciliteur-de-projets-et-parcours-de-vie/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification de Facilitateur de projets et parcours de vie (FPPV) s'inscrit dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées de 2006 ainsi que la Stratégie européenne relative aux droits des personnes handicapées 2021 – 2030 : permettre à toute personne en situation de handicap, en Europe, de bénéficier de ses droits, de pouvoir choisir sa vie et d'exercer sa citoyenneté, comme les autres.

Au niveau national, en 2022, le Secrétariat général du Comité interministériel au handicap a annoncé le déploiement de dispositifs de soutien à l'autodétermination, auxquels le FPPV contribue. Dans le rapport Piveteau de 2022, Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change[1], un « changement de paradigme » est visé dans le secteur social et médico-social : la reconnaissance des droits et savoirs des personnes en situation de handicap accompagnées. La personne en situation de handicap doit pouvoir élaborer elle-même son projet de vie et construire son parcours, à partir d'une offre de prestations issues du secteur spécialisé ou du droit commun. Elle doit pouvoir se positionner comme individu à part entière et piloter la mise en œuvre de son projet de vie.

Le Facilitateur de projets et parcours de vie (FPPV) se situe comme appui au pilotage de projets, c'est-à-dire aux côtés de toute personne en situation de handicap avec ou sans reconnaissance de la MDPH qui exprime le besoin d'un soutien pour l'élaboration de son projet de vie et la construction de son parcours. Il se positionne du côté de la demande et non de l'offre et vise à développer chez la personne sollicitatrice en situation de handicap des compétences relatives à la conduite et au management de projet, de sorte à la rendre autonome vis-à-vis de son projet de vie.

[1]https://www.gouvernement.fr/upload/media/default/0001/01/2022_03_experts_acteurs_ensemble_rapport_finalannexes.pdf

ACTIVITÉS VISÉES

Elaborer, à la demande d'un bénéficiaire, le cadre d'un dispositif d'appui / de facilitation pour la conception de son projet de vie :

- Accueil du bénéficiaire et/ou de ses proches aidants à sa (leur) demande pour la co-production d'un cadre d'accompagnement personnalisé ;
- Recueil de la demande et soutien à l'expression des besoins du bénéficiaire (faire préciser ses besoins, ses objectifs et ses possibilités actuelles) ;
- Co-identification des ressources individuelles (cognitives, culturelles, sociales) et collectives (ressources familiales, amicales, professionnelles) dont dispose le bénéficiaire et les modalités d'accessibilité des environnements requis pour le projet afin de renforcer sa capacité d'auto-détermination ;
- Définition avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants du projet de vie et des conditions et des temporalités du déroulement de la mission de facilitation.

Développer les compétences d'un bénéficiaire en management de projet pour la conception, le pilotage et la réalisation de son projet de vie :

- Conception d'une méthodologie de recherche et d'identification des ressources locales ou de proximité susceptible de répondre à la demande ou aux projets souhaités par le bénéficiaire.
- Transmission des informations et ressources identifiées au bénéficiaire et/ou à ses proches aidants, le cas échéant en les rendant accessibles (médiatisation par pictogrammes, méthode FALC (facile à lire et à comprendre...)).
- Sélection avec le bénéficiaire des ressources et informations adaptées à ses besoins et qu'il souhaite mobiliser pour son projet de vie.
- Co-rédaction, le cas échéant et à la demande du bénéficiaire, de la feuille de route de son projet de vie.

Animer et réguler un système équitable de coopération mobilisant les parties prenantes autour de la mise en œuvre du projet de vie d'un bénéficiaire :

- Préparation, appui et soutien du bénéficiaire et de ses proches aidants dans l'interaction avec les partenaires à impliquer dans une perspective de coopération équitable.
- Animation et régulation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet (bénéficiaire, proches aidants, professionnels).
- Facilitation de la participation et de la coopération de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet de vie (bénéficiaire, proches aidants, professionnels).

Suivre et réajuster le projet de vie à partir de l'évaluation encadrée qu'en fait le bénéficiaire.

- Réalisation de bilans réguliers du projet et de sa mise en œuvre avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants le cas échéant.

- Co-définition avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants des actions correctives et réajustements nécessaires à la mise en œuvre de son projet de vie.

Développer et actualiser ses compétences professionnelles de Facilitateur de projets et parcours de vie :

- Identification, référencement et veille sur les dispositifs, dispositions juridiques ou textes de droit, méthodes et outils existants dans le domaine du handicap et sur les dispositifs et services de droit commun.
- Identification des acteurs opérationnels sur le territoire, susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de projets de vie.
- Analyse de sa pratique et posture professionnelle de Facilitateur de projets et parcours de vie pour consolider et faire évoluer sa pratique.

Concevoir et déployer des actions de présentation du dispositif d'appui / de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie :

- Elaboration d'un plan de communication sur le dispositif d'appui / de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie.
- Communication auprès des acteurs d'un territoire sur le métier et les missions du Facilitateur de projets et parcours de vie.
- Présentation de la spécificité de son positionnement « aux côtés de » et de son champ d'intervention auprès du bénéficiaire et/ou proches aidants.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Sur sollicitation du bénéficiaire et/ou de ses proches aidants, réaliser un entretien d'accueil au domicile ou dans un lieu de proximité du bénéficiaire mettant son devenir au centre, en adoptant une posture d'écoute active afin d'établir une relation de confiance.
- Construire une relation d'appui personnalisé en expliquant au bénéficiaire et/ou ses proches aidants la spécificité du périmètre d'intervention « aux côtés de » du FPPV afin de positionner le bénéficiaire et/ou ses proches aidants en tant que pilote de son projet de vie.
- Formaliser et expliciter le cadre de l'accompagnement proposé (les axes d'intervention, les objets d'intervention (école, santé, emploi, logement...), respect du rythme du bénéficiaire) au bénéficiaire et/ou à ses proches aidants en posant les règles déontologiques (confidentialité, relation de confiance...) avec les engagements respectifs de chacun, tout au long du parcours, afin que le bénéficiaire s'engage en connaissance de cause.
- Choisir et utiliser des méthodologies de facilitation d'expression (entretien de compréhension : écoute active, reformulation, pictogrammes, jeux, langages spécifiques, etc.) afin d'encourager le bénéficiaire dans l'expression de sa situation et sa demande (respect de la libre expression du bénéficiaire).
- Analyser la demande exprimée par le bénéficiaire en utilisant des techniques d'investigation (entretien exploratoire : recherche des raisons de la demande) afin de questionner et d'identifier les attentes et les besoins réels du bénéficiaire.
- Co-formuler (à l'oral ou avec des supports de représentation adaptés) avec le bénéficiaire les raisons de sa demande, ses attentes et besoins, en tenant compte d'une potentielle progression de ses capacités (autonomie).
- Faire identifier par le bénéficiaire les ressources dont il dispose dans son environnement proche en utilisant des techniques de questionnement (QQOCP, méthode de l'entonnoir) afin qu'il prenne conscience de ses atouts et des freins (manques) éventuels au regard de sa demande.
- Etablir la liste et formaliser les ressources (individuelles et collective) en utilisant un support adapté (pictogrammes, dessins, méthode FALC ...) afin que le bénéficiaire repère les ressources sur lesquelles il pourra s'appuyer.
- Réaliser et/ou rédiger une synthèse des entretiens menés avec le bénéficiaire et ou ses proches aidants afin de caractériser sa demande.
- Co-définir le projet avec le bénéficiaire et ses aidants (objet, objectifs, temporalités des actions) et les conditions et les temporalités du déroulement de la mission de facilitation, le périmètre et cadre de l'intervention (connaître les champs de responsabilité du bénéficiaire et de ses aidants) afin de construire une relation de soutien personnalisée.
- Initier le bénéficiaire et/ou ses proches aidants aux techniques et outils de management de projet en utilisant des supports adaptés, pour développer ses capacités à piloter son projet (savoir agir et pouvoir agir).
- Concevoir au moyen de techniques et outils idoines une méthodologie de recherche d'information et la communiquer au bénéficiaire de manière accessible afin de développer ses compétences de management de projet.
- Identifier les ressources de proximité existantes pouvant potentiellement répondre et soutenir le projet du bénéficiaire qu'il soit d'ordre administratif et financier (MDPH, CAF), de droit commun (écoles, culture, sport ...) ou de droit spécialisé (dispositifs et services médico-sociaux), en utilisant différents canaux (sites internet, téléphone, mail, contact direct ...) afin de compléter celles recueillies par le bénéficiaire.

- Décrypter et structurer les informations recueillies sur les modes de fonctionnement et les modalités d'accès aux ressources en analysant les informations données sur les sites internet et/ou en contactant directement les ressources (par téléphone, courriel), afin de les expliquer et de les rendre accessibles au bénéficiaire et/ou à ses proches aidants.
- Traduire, le cas échéant, les informations en créant ou en utilisant des supports et outils adaptés (pictogrammes, méthode FALC ...) afin de faciliter la compréhension des informations par le bénéficiaire.
- Communiquer au bénéficiaire et/ou à ses proches aidants toutes les informations recueillies, lors d'un rendez-vous programmé en lui précisant de manière accessible les modalités d'accès et de fonctionnement de chaque ressource pour qu'il dispose d'une vision exhaustive des ressources pouvant être mobilisées.
- Analyser, avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants, chaque ressource identifiée (acteurs du territoire, tous secteurs confondus, en termes d'administration /de financement (MDPH, CAF), de droit commun (écoles, culture, sport ...) ou de droit spécialisé (dispositifs et services médico-sociaux)) à partir d'un tableau comparatif afin qu'il évalue leur complémentarité, leurs avantages et inconvénients pour la réalisation de son projet de vie.
- Choisir et valider avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants les ressources effectivement retenues afin de développer ses compétences en management de projet pour la conception et la mise en œuvre de son projet de vie.
- Formaliser ou aider le bénéficiaire, s'il en fait la demande, à la formalisation de la feuille de route de son projet de vie en récapitulant ses choix, et proposant un modèle de visualisation (planning de Gantt ou autre support adapté) afin de lui permettre d'avoir une vision globale et précise des ressources à solliciter et des étapes à mener / suivre.
- Utiliser, le cas échéant, des supports et outils adaptés (pictogrammes, méthode FALC, dessins ...) pour faciliter la compréhension et la mémorisation par le bénéficiaire des étapes et démarches à entreprendre pour la mise en œuvre de son projet de vie.
- Préparer le bénéficiaire à exprimer sa demande auprès d'interlocuteurs partenaires susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de son projet de vie, en l'aidant à formuler les questions qu'il souhaite poser lors d'un appel téléphonique ou d'un rendez-vous, dans la perspective de développer ses compétences d'auto-représentation vis-à-vis des acteurs et institutions afin que sa parole soit entendue et reconnue et qu'il puisse défendre ses choix.
- Contacter, argumenter et négocier la participation des partenaires identifiés par le bénéficiaire à la mise en œuvre de son projet de vie afin de les convaincre d'intervenir au sein d'un système équitable de coopération, dans lequel le bénéficiaire se positionne au même titre que les autres partenaires autour de son projet et de son devenir.
- Rechercher, identifier et proposer aux partenaires des aménagements, remédiations, solutions afin de dépasser de potentielles difficultés exprimées par les partenaires dans la mise en œuvre du projet du bénéficiaire.
- Lors de rencontres (réunions, rdv ...) entre le bénéficiaire et les partenaires identifiés par celui-ci pour son projet, positionner, de manière accessible, le bénéficiaire en tant que pilote de son projet de vie en l'encourageant dans ses prises de paroles ou ses questions et/ou en renforçant ses propos par des techniques de reformulation ou par des compléments d'informations, avec son accord, dans une perspective de le faire reconnaître par les autres acteurs, comme réelle partie prenante.
- Participer et réguler, à la demande d'un acteur et avec l'accord du bénéficiaire, les échanges en s'assurant que tous les acteurs aient le même niveau de compréhension du projet, des possibilités de réponses d'un partenaire ou de ses difficultés à y répondre, en reformulant ou en posant des questions complémentaires.
- Récapituler et reformuler en termes accessibles le contenu des échanges afin de s'assurer de la compréhension par le bénéficiaire quant aux décisions ou suites à donner en termes d'actions à mener par tel ou tel acteur (bénéficiaire, professionnels ...).
- Organiser et réguler la coopération (au travers des réunions régulières avec le bénéficiaire et ses aidants, rédaction de comptes rendus de suivi des actions pour assurer le même niveau d'information, etc) entre les acteurs impliqués dans le projet du bénéficiaire en veillant constamment à l'équilibre des positions lors des prises des décisions et négociations ainsi que la réciprocité des échanges afin d'ancrer l'action de chaque acteur, y compris celle du bénéficiaire.
- Concevoir une grille de questionnements et réaliser des entretiens semi-directifs réguliers et accessibles, à la demande du bénéficiaire, afin de recueillir son niveau de satisfaction de la réalisation et le déroulement dans le temps, évolution de son projet de vie.
- Elaborer un outil d'auto-évaluation de management de projet afin que le bénéficiaire identifie le développement de sa capacité à piloter son projet (évaluer les différentes options possibles, choisir une option, se positionner vis-à-vis des partenaires du projet et exprimer ses souhaits et besoins...
- Définir avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants, et à partir du constat de l'évolution de ses capacités (cognitives, motrices, sensorielles, relationnelles, ...), les actions correctives en proposant le recours à d'autres

ressources et interlocuteurs afin de concrétiser son projet de vie.

- Le cas échéant, co-construire avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants des modalités, outils de réinterrogation des souhaits (pictogrammes, dessins, cartes mentales ...) et besoins afin de l'aider à reformuler ou réorienter son projet vers d'autres actions dans tous les domaines de la vie quotidienne.
- Accompagner la mise en œuvre des réajustements/ réorientations du projet de vie du bénéficiaire en planifiant les actions à mener, afin d'optimiser la concrétisation des souhaits, besoins du bénéficiaire.
- Etablir, mettre à jour une cartographie des dispositifs existants dans le droit spécialisé du médico-social et les services de droit commun, sur son territoire, en utilisant différents canaux d'information adaptés (sites internet, téléphone, mail, contact direct, présence sur des salons, événements ...) afin de se tenir informé et de pouvoir apporter des réponses adaptées et accessibles à de futures demandes de bénéficiaires.
- Réaliser une veille sur les politiques publiques en matière de handicap ainsi que sur les nouvelles dispositions législatives et juridiques relatives au domaine du handicap, à travers la lecture de revues spécialisées, des sites internet gouvernementaux ..., afin de pouvoir répondre à des demandes d'accès aux droits de tout bénéficiaire potentiel.
- Elaborer, structurer et mettre à jour, à partir d'une veille informationnelle, un annuaire des potentiels partenaires intervenant sur le territoire, pouvant être sollicités au gré des demandes de bénéficiaires pour l'élaboration de projets de vie.
- Rechercher, construire, animer et entretenir les relations partenariales dans une logique de réseau sur son territoire afin de favoriser leurs contributions à la mise en œuvre de potentiels projets de vie, en établissant des contacts réguliers avec les partenaires (organisation de rencontres, contacts téléphoniques, participation à des forums ...).
- Analyser sa pratique professionnelle en la confrontant à d'autres professionnels, dans le cadre, par exemple de réunions d'équipe ou de groupes d'analyse des pratiques, afin de vérifier et faire évoluer le cas échéant, son positionnement en tant que facilitateur de projets et parcours de vie, de partager des solutions trouvées et d'en créer collectivement de nouvelles.
- Créer des documents de suivi (gestion des dossiers des personnes accompagnées, suivi des temps d'accompagnement, bilan d'activité, comptes rendus) de l'activité au moyen de tableaux de bord afin d'assurer la traçabilité de son activité dans le respect des règles RGPD.
- Construire un plan de communication du dispositif de soutien à l'autodétermination pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie sur son territoire, dans un langage accessible, en collectant les différents supports disponibles afin de diffuser et informer de potentiels bénéficiaires.
- Concevoir de nouveaux supports de communication (audio, vidéos, flyers, plaquettes, affiches...) adaptés aux bénéficiaires potentiels (pictogrammes, méthode FALC ...) afin de faciliter leur compréhension du dispositif d'appui / de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie.
- Présenter le métier de facilitateur de projets et parcours de vie (positionnement « au côté du bénéficiaire ») et du dispositif d'appui/ de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie aux acteurs du territoire lors de rencontres informelles (événements, forums ...) dans une perspective de diffusion et de connaissance du métier.
- Organiser des réunions de présentation du métier de du dispositif d'appui/ de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie auprès d'associations, potentiels partenaires, en utilisant un support de communication adapté, afin de pouvoir les solliciter dans des projets de vie de bénéficiaires afin de créer de nouvelles relations partenariales.
- Présenter le dispositif d'appui/ de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie au bénéficiaire et/ou ses proches aidants et son rôle de facilitateur de projet en utilisant les supports de communication accessibles au bénéficiaire en fonction de son handicap (pictogrammes, méthode FALC ...) afin qu'il comprenne bien le cadre, l'objet et le périmètre de l'intervention du FPPV.
- Expliciter oralement et formaliser les engagements respectifs garantissant au bénéficiaire et/ou ses proches aidants les étapes et les actions qui seront menées pour répondre à sa demande, avec un support adapté pour en faciliter la compréhension.

Blocs de compétences

RNCP40639BC01 — Elaborer, à la demande d'un bénéficiaire, le cadre d'un dispositif d'appui / de facilitation pour la conception de son projet de vie.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Sur sollicitation du bénéficiaire et/ou de ses proches aidants, réaliser un entretien d'accueil au domicile ou dans un lieu de proximité du bénéficiaire mettant son devenir au centre, en adoptant une posture d'écoute active afin d'établir une relation de confiance.
- Construire une relation d'appui personnalisé en expliquant au bénéficiaire et/ou ses proches aidants la spécificité du périmètre d'intervention « aux côtés de » du FPPV afin de positionner le bénéficiaire et/ou ses proches aidants en tant que pilote de son projet de vie.
- Formaliser et expliciter le cadre de l'accompagnement proposé (les axes d'intervention, les objets d'intervention (école, santé, emploi, logement...), respect du rythme du bénéficiaire) au bénéficiaire et/ou à ses proches aidants en posant les règles déontologiques (confidentialité, relation de confiance...) avec les engagements respectifs de chacun, tout au long du parcours, afin que le bénéficiaire s'engage en connaissance de cause.
- Choisir et utiliser des méthodologies de facilitation d'expression (entretien de compréhension : écoute active, reformulation, pictogrammes, jeux, langages spécifiques, etc.) afin d'encourager le bénéficiaire dans l'expression de sa situation et sa demande (respect de la libre expression du bénéficiaire).
- Analyser la demande exprimée par le bénéficiaire en utilisant des techniques d'investigation (entretien exploratoire : recherche des raisons de la demande) afin de questionner et d'identifier les attentes et les besoins réels du bénéficiaire.
- Co-formuler (à l'oral ou avec des supports de représentation adaptés) avec le bénéficiaire les raisons de sa demande, ses attentes et besoins, en tenant compte d'une potentielle progression de ses capacités (autonomie).
- Faire identifier par le bénéficiaire les ressources dont il dispose dans son environnement proche en utilisant des techniques de questionnement (QQOCP, méthode de l'entonnoir) afin qu'il prenne conscience de ses atouts et des freins (manques) éventuels au regard de sa demande.
- Etablir la liste et formaliser les ressources (individuelles et collective) en utilisant un support adapté (pictogrammes, dessins, méthode FALC ...) afin que le bénéficiaire repère les ressources sur lesquelles il pourra s'appuyer.
- Réaliser et/ou rédiger une synthèse des entretiens menés avec le bénéficiaire et ou ses proches aidants afin de caractériser sa demande.
- Co-définir le projet avec le bénéficiaire et ses aidants (objet, objectifs, temporalités des actions) et les conditions et les temporalités du déroulement de la mission de facilitation, le périmètre et cadre de l'intervention (connaître les champs de responsabilité du bénéficiaire et de ses aidants) afin de construire une relation de soutien personnalisée.
- Initier le bénéficiaire et/ou ses proches aidants aux techniques et outils de management de projet en utilisant des supports adaptés, pour développer ses capacités à piloter son projet (savoir agir et pouvoir agir).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Productions écrites associées à des soutenances orales.

RNCP40639BC02 — Développer les compétences d'un bénéficiaire en management de projet pour la conception, le pilotage et la réalisation de son projet de vie.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Concevoir au moyen de techniques et outils idoines une méthodologie de recherche d'information et la communiquer au bénéficiaire de manière accessible afin de développer ses compétences de management de projet.
- Identifier les ressources de proximité existantes pouvant potentiellement répondre et soutenir le projet du bénéficiaire qu'il soit d'ordre administratif et financier (MDPH, CAF), de droit commun (écoles, culture, sport ...) ou de droit spécialisé (dispositifs et services médico-sociaux), en utilisant différents canaux (sites internet, téléphone, mail, contact direct ...) afin de compléter celles recueillies par le bénéficiaire.
- Décrypter et structurer les informations recueillies sur les modes de fonctionnement et les modalités d'accès aux ressources en analysant les informations données sur les sites internet et/ou en contactant directement les ressources (par téléphone, courriel), afin de les expliquer et de les rendre accessibles au bénéficiaire et/ou à ses proches aidants.
- Traduire, le cas échéant, les informations en créant ou en utilisant des supports et outils adaptés (pictogrammes, méthode FALC ...) afin de faciliter la compréhension des informations par le bénéficiaire.
- Communiquer au bénéficiaire et/ou à ses proches aidants toutes les informations recueillies, lors d'un rendez-vous programmé en lui précisant de manière accessible les modalités d'accès et de fonctionnement de chaque ressource.

pour qu'il dispose d'une vision exhaustive des ressources pouvant être mobilisées.

- Analyser, avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants, chaque ressource identifiée (acteurs du territoire, tous secteurs confondus, en termes d'administration /de financement (MDPH, CAF), de droit commun (écoles, culture, sport ...) ou de droit spécialisé (dispositifs et services médico-sociaux)) à partir d'un tableau comparatif afin qu'il évalue leur complémentarité, leurs avantages et inconvénients pour la réalisation de son projet de vie.
- Choisir et valider avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants les ressources effectivement retenues afin de développer ses compétences en management de projet pour la conception et la mise en œuvre de son projet de vie.
- Formaliser ou aider le bénéficiaire, s'il en fait la demande, à la formalisation de la feuille de route de son projet de vie en récapitulant ses choix, et proposant un modèle de visualisation (planning de Gantt ou autre support adapté) afin de lui permettre d'avoir une vision globale et précise des ressources à solliciter et des étapes à mener / suivre.
- Utiliser, le cas échéant, des supports et outils adaptés (pictogrammes, méthode FALC, dessins ...) pour faciliter la compréhension et la mémorisation par le bénéficiaire des étapes et démarches à entreprendre pour la mise en œuvre de son projet de vie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Productions écrites associées à des soutenances orales.

RNCP40639BC03 — Animer et réguler un système équitable de coopération mobilisant les parties prenantes autour de la mise en œuvre du projet de vie d'un bénéficiaire.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer le bénéficiaire à exprimer sa demande auprès d'interlocuteurs partenaires susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de son projet de vie, en l'aidant à formuler les questions qu'il souhaite poser lors d'un appel téléphonique ou d'un rendez-vous, dans la perspective de développer ses compétences d'auto-représentation vis-à-vis des acteurs et institutions afin que sa parole soit entendue et reconnue et qu'il puisse défendre ses choix.
- Contacter, argumenter et négocier la participation des partenaires identifiés par le bénéficiaire à la mise en œuvre de son projet de vie afin de les convaincre d'intervenir au sein d'un système équitable de coopération, dans lequel le bénéficiaire se positionne au même titre que les autres partenaires autour de son projet et de son devenir.
- Rechercher, identifier et proposer aux partenaires des aménagements, remédiations, solutions afin de dépasser de potentielles difficultés exprimées par les partenaires dans la mise en œuvre du projet du bénéficiaire.
- Lors de rencontres (réunions, rdv ...) entre le bénéficiaire et les partenaires identifiés par celui-ci pour son projet, positionner, de manière accessible, le bénéficiaire en tant que pilote de son projet de vie en l'encourageant dans ses prises de paroles ou ses questions et/ou en renforçant ses propos par des techniques de reformulation ou par des compléments d'informations, avec son accord, dans une perspective de le faire reconnaître par les autres acteurs, comme réelle partie prenante.
- Participer et réguler, à la demande d'un acteur et avec l'accord du bénéficiaire, les échanges en s'assurant que tous les acteurs aient le même niveau de compréhension du projet, des possibilités de réponses d'un partenaire ou de ses difficultés à y répondre, en reformulant ou en posant des questions complémentaires.
- Récapituler et reformuler en termes accessibles le contenu des échanges afin de s'assurer de la compréhension par le bénéficiaire quant aux décisions ou suites à donner en termes d'actions à mener par tel ou tel acteur (bénéficiaire, professionnels ...).
- Organiser et réguler la coopération (au travers des réunions régulières avec le bénéficiaire et ses aidants, rédaction de comptes rendus de suivi des actions pour assurer le même niveau d'information, etc) entre les acteurs impliqués dans le projet du bénéficiaire en veillant constamment à l'équilibre des positions lors des prises des décisions et négociations ainsi que la réciprocité des échanges afin d'ancrer l'action de chaque acteur, y compris celle du bénéficiaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Productions écrites associées à des soutenances orales.

RNCP40639BC04 — Suivre et réajuster le projet de vie à partir de l'évaluation encadrée qu'en fait le bénéficiaire

LISTE DE COMPÉTENCES

- Concevoir une grille de questionnements et réaliser des entretiens semi-directifs réguliers et accessibles, à la demande du bénéficiaire, afin de recueillir son niveau de satisfaction de la réalisation et le déroulement dans le temps, évolution de son projet de vie.
- Elaborer un outil d'auto-évaluation de management de projet afin que le bénéficiaire identifie le développement de sa capacité à piloter son projet (évaluer les différentes options possibles, choisir une option, se positionner vis-à-vis

des partenaires du projet et exprimer ses souhaits et besoins...

- Définir avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants, et à partir du constat de l'évolution de ses capacités (cognitives, motrices, sensorielles, relationnelles, ...), les actions correctives en proposant le recours à d'autres ressources et interlocuteurs afin de concrétiser son projet de vie.
- Le cas échéant, co-construire avec le bénéficiaire et/ou ses proches aidants des modalités, outils de réinterrogation des souhaits (pictogrammes, dessins, cartes mentales ...) et besoins afin de l'aider à reformuler ou réorienter son projet vers d'autres actions dans tous les domaines de la vie quotidienne.
- Accompagner la mise en œuvre des réajustements/ réorientations du projet de vie du bénéficiaire en planifiant les actions à mener, afin d'optimiser la concrétisation des souhaits, besoins du bénéficiaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Productions écrites associées à des soutenances orales.

RNCP40639BC05 — Développer et actualiser ses compétences professionnelles de Facilitateur de projets et parcours de vie.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Etablir, mettre à jour une cartographie des dispositifs existants dans le droit spécialisé du médico-social et les services de droit commun, sur son territoire, en utilisant différents canaux d'information adaptés (sites internet, téléphone, mail, contact direct, présence sur des salons, événements ...) afin de se tenir informé et de pouvoir apporter des réponses adaptées et accessibles à de futures demandes de bénéficiaires.
- Réaliser une veille sur les politiques publiques en matière de handicap ainsi que sur les nouvelles dispositions législatives et juridiques relatives au domaine du handicap, à travers la lecture de revues spécialisées, des sites internet gouvernementaux ..., afin de pouvoir répondre à des demandes d'accès aux droits de tout bénéficiaire potentiel.
- Elaborer, structurer et mettre à jour, à partir d'une veille informationnelle, un annuaire des potentiels partenaires intervenant sur le territoire, pouvant être sollicités au gré des demandes de bénéficiaires pour l'élaboration de projets de vie.
- Rechercher, construire, animer et entretenir les relations partenariales dans une logique de réseau sur son territoire afin de favoriser leurs contributions à la mise en œuvre de potentiels projets de vie, en établissant des contacts réguliers avec les partenaires (organisation de rencontres, contacts téléphoniques, participation à des forums ...).
- Analyser sa pratique professionnelle en la confrontant à d'autres professionnels, dans le cadre, par exemple de réunions d'équipe ou de groupes d'analyse des pratiques, afin de vérifier et faire évoluer le cas échéant, son positionnement en tant que facilitateur de projets et parcours de vie, de partager des solutions trouvées et d'en créer collectivement de nouvelles.
- Créer des documents de suivi (gestion des dossiers des personnes accompagnées, suivi des temps d'accompagnement, bilan d'activité, comptes rendus) de l'activité au moyen de tableaux de bord afin d'assurer la traçabilité de son activité dans le respect des règles RGPD.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Productions écrites.

RNCP40639BC06 — Concevoir et déployer des actions de présentation du dispositif d'appui / de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Construire un plan de communication du dispositif de soutien à l'autodétermination pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie sur son territoire, dans un langage accessible, en collectant les différents supports disponibles afin de diffuser et informer de potentiels bénéficiaires.
- Concevoir de nouveaux supports de communication (audio, vidéos, flyers, plaquettes, affiches...) adaptés aux bénéficiaires potentiels (pictogrammes, méthode FALC ...) afin de faciliter leur compréhension du dispositif d'appui / de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie.
- Présenter le métier de facilitateur de projets et parcours de vie (positionnement « au côté du bénéficiaire ») et du dispositif d'appui/ de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie aux acteurs du territoire lors de rencontres informelles (événements, forums ...) dans une perspective de diffusion et de connaissance du métier.
- Organiser des réunions de présentation du métier de du dispositif d'appui/ de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie auprès d'associations, potentiels partenaires, en utilisant un support de communication adapté, afin de pouvoir les solliciter dans des projets de vie de bénéficiaires afin de créer

de nouvelles relations partenariales.

- Présenter le dispositif d'appui/ de facilitation pour l'élaboration, le pilotage et la réalisation de projets et parcours de vie au bénéficiaire et/ou ses proches aidants et son rôle de facilitateur de projet en utilisant les supports de communication accessibles au bénéficiaire en fonction de son handicap (pictogrammes, méthode FALC ...) afin qu'il comprenne bien le cadre, l'objet et le périmètre de l'intervention du FPPV.
- Expliciter oralement et formaliser les engagements respectifs garantissant au bénéficiaire et/ou ses proches aidants les étapes et les actions qui seront menées pour répondre à sa demande, avec un support adapté pour en faciliter la compréhension.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Productions écrites associées.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Facilitateur de projets et parcours de vie (FPPV) exerce son métier dans le secteur :
médico-social et social

auprès d'organismes gestionnaires rattachés à des associations locales, départementales, régionales ou nationales, du secteur du handicap, soucieux de s'inscrire dans la transformation de l'offre de service, notamment dans la volonté de contribuer au déploiement des dispositifs d'appui à l'autodétermination des personnes en situation de handicap, tel que décliné dans le 3ème objectif de la 5ème réunion du Comité interministériel du handicap[1] et/ou des opérateurs médico-sociaux engagés dans la gouvernance des communautés 360.

[1]

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Facilitateur de projets et parcours de vie
- Facilitateur de choix de vie ;
- Assistant aux projets et parcours de vie ;
- Facilitateur de parcours ;
- Médiateur parcours inclusif, référent parcours santé.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 818 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (34 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée) V4X84 — Aides médico-psychologiques · tension 5/5 (Très élevée) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	41 887
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	12 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification est accessible aux candidats ayant au minimum une certification professionnelle de Niveau 5 dans les champs sanitaire, social ou médico-social, éducatif et/ou une certification professionnelle de Niveau 5 dans un autre domaine avec une expérience d'accompagnement de personnes en situation de handicap d'au moins 2 ans.

L'accès à la formation peut également se faire via les dispositifs de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Néant

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- l'Administratrice générale du Cnam ou son/sa représentant.e un enseignant.e du Cnam ;
- le Président de Nexem ou son/sa représentant.e ;
- deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre (soit 50% des membres extérieurs)

Base légale

Date de décision	23/05/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	23/05/2028
Date de dernière délivrance possible	23/05/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	10	0	100 %	—
2022	35	0	100 %	81 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40639/>

Où se former

Formations référencées	11
Organismes	5
Régions couvertes	4
Prix indicatif	1 440 € – 10 800 €
Durée	80 – 600 h

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	5
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	40 %
Période	09/2025 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7
Montant total engagé	27 833 €
Coût moyen par dossier	3 976 €
Durée moyenne	166 h
Période	09/2025 – 07/2026
France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	3 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.